



Syndicat mixte de traitement des déchets Ardennais VALODEA (Siren : 250800489)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Charleville-Mézières
Arrondissement	Charleville-Mézières
Département	Ardennes
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	18/02/1975
Date d'effet	18/02/1975

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Francis SIGNORET

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	14, rue Camille Didier
Numéro et libellé dans la voie	Z.I de Mohon
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	08000 Charleville-Mézières
Téléphone	03 24 55 52 06
Fax	03 24 55 52 07
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	275 950
Densité moyenne	59,59

Périmètres

Nombre total de membres : 12

- Dont 1 commune membre :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
08	Eteignières (210801429)	521

- Dont 10 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
08	CA Charleville-Mézières/Sedan (200041630)	CA
08	CC Ardenne, Rives de Meuse (240800821)	CC
08	CC de l'Argonne Ardennaise (240800920)	CC
08	CC des Crêtes Préardennaises (240800862)	CC
08	CC DU PAYS RETHELOIS (200043156)	CC
08	CC Meuse et Semoy (240800946)	CC
08	CC Portes de France (200041606)	CC
08	Communauté de communes des Portes du Luxembourg (240800847)	CC
08	SICOMAR DE L'ARRONDISSEMENT DE RETHEL (250800646)	SM fermé
08	SMICTOM d'Auvillers-les-Forges (250800588)	SM fermé

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
DEPARTEMENT DES ARDENNES (220800049)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés 1 - L'exploitation du C.E.T. de classe II et des centres de transferts existants 1) L'exploitation du C.E.T de classe II et des centres de transfert existants 2 - Les études nécessaires à la réalisation du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés produits dans les Ardennes, la réalisation et l'exploitation des équipements nécessaires à la mise en oeuvre de ce plan. a) Proposition d'organisation de collecte: - Schéma de collecte sélective - Réseau de déchetteries et de centres d'apport volontaire, étant entendu que les communes ou leurs établissements publics de coopération intercommunale restent maître d'ouvrage. b) Traitement des déchets selon leur composition. c) Tri et conditionnement des matériaux recyclables. d) Implantation des unités de traitement et modes de traitement et d'élimination des déchets (notamment compostage, incinération...) 3)- L'acquisition éventuelle de terrains et leur aménagement. 4)- L'acquisition du matériel nécessaire au tri et au conditionnement, etc... Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)